BB

2022/61

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le jeudi 20 octobre 2022 à 20 heures
Salle de réunion du Conseil Municipal

Date de la convocation : 14 octobre 2022

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 11
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Quorum : 6

Présents : 7
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent : 1
Pierre ALEXANDRE

Absents, excusés : 3
Patrick GRETZER qui a donné procuration à Alain RHEIN
Jean-Marie JACOB qui a donné procuration à Martine GITZ
Jean-Claude MICHEL qui a donné procuration à Jacques WAHL

Nombre de votants : 10 dont 3 procurations

ORDRE DU JOUR :

- 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- 2. Procès-verbal de la séance du vendredi 7 octobre 2022
- 3. Attribution de la gestion locative des locaux professionnels du 1 et 3 place des Tilleuls
- 4.Travaux rue des Jardins : Validation du choix des entreprises suite à l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres
- 5. Transfert de crédits
- 6. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement pour l'année 2023
- 7. Divers

1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Désigne** Monsieur Jacques WAHL secrétaire de séance.

Nombre de votants : 10 dont 3 procurations

POUR : 10 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jacques WAHL est nommé secrétaire de séance.

❖ 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

Madame Martine GITZ soulève une erreur de frappe au Point 2 de l'ordre du jour : Procès-verbal de la séance du mercredi 21 septembre 2022.
Nombre de votants : 9 dont 9 procurations
À remplacer par :
Nombre de votants : 9 dont 2 procurations

Le procès-verbal de la séance du vendredi 7 octobre 2022 est adopté par:

Nombre de votants : 10 dont 3 procurations

POUR : 10 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 3. ATTRIBUTION DE LA GESTION LOCATIVE DES LOCAUX PROFESSIONNELS DU 1 ET 3 PLACE DES TILLEULS

Monsieur Laurent HUSSER, élu concerné par ce point, ne prend pas part ni au débat, ni au vote.

Suite à la délibération du mercredi 21 septembre 2022, point 4 optant pour la mise en gestion locative des locaux professionnels du 1 et 3 place des Tilleuls, le Maire présente au Conseil trois devis.

	ADS IMMO 16 rue Jacques Kablé 67170 BRUMATH	HUSSER & STOCKI 39 rue Oberlin 67000 STRASBOURG	CENTURY 21 Pays du Haut Barr 140 Grand Rue 67700 SAVERNE
Honoraires de gestion	135,30 € T.T.C./mois	162,36 € T.T.C./mois Toutes prestations incluses	230,01 € T.T.C./mois Toutes prestations incluses
Consultation (taux horaire)	50 € T.T.C./heure sans déplacement 67 € T.T.C./heure avec déplacement		

Après avoir comparé les devis, le Conseil Municipal constate que :

- Pour l'agence immobilière ADS IMMO il faut prévoir des frais additionnels en cas de consultation, voire de déplacement, sans préciser s'ils sont liés à l'entretien courant, notamment.
- Pour l'agence immobilière CENTURY 21 le devis est sensiblement plus élevé à prestations équivalentes.
- Le devis de l'agence immobilière HUSSER & STOCKI est le mieux disant.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** d'attribuer la gestion locative des locaux professionnels du 1 et 3 place des Tilleuls à l'agence immobilière HUSSER & STOCKI - 39 rue Oberlin - 67000 STRASBOURG pour un coût mensuel de 162,36 € T.T.C. soit un coût annuel de 1 948,32 € T.T.C.
- **Impute** la dépense à l'article 6288 du Budget Primitif 2022.

Nombre de votants : 9 dont 3 procurations

POUR : 9 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 4. TRAVAUX RUE DES JARDINS : VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES SUITE À L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire informe le Conseil Municipal des suites de l'appel d'offres pour marché à procédure adaptée (article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics), qui a été lancé pour les travaux de voirie et de réseaux secs de la rue des Jardins. La négociation avec les entreprises a été heureuse.

Dans sa réunion du 9 juin 2022, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer :

➢ Le marché **voirie** à l'entreprise :
COLAS - 47 a rue de l'Ile des Pêcheurs - CS 10113 - 67541 OSTWALD
Pour un montant de 369 850,00 € H.T. soit 443 820,00 € T.T.C. et un délai d'exécution de 47 jours.

➢ Le marché **réseaux secs** à l'entreprise :
SOGECA - 4 rue du Ried - CS 10722 - 67850 HERRLISHEIM
Pour un montant de 58 680,50 € H.T. soit 70 416,60 € T.T.C. et un délai d'exécution de 13 jours.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Approuve** la conclusion du marché avec l'entreprise COLAS - 47 a rue de l'Ile des Pêcheurs - CS 10113 - 67541 OSTWALD pour un montant de 369 850,00 € H.T. soit 443 820,00 € T.T.C. concernant les travaux de **voirie** de la rue des Jardins à Olwisheim.

- **Approuve** la conclusion du marché avec l'entreprise SOGECA - 4 rue du Ried - CS 10722 - 67850 HERRLISHEIM pour un montant de 58 680,50 € H.T. soit 70 416,60 € T.T.C. concernant les travaux de **réseaux secs** de la rue des Jardins à Olwisheim.
- **Autorise** le Maire à signer l'ensemble des pièces
- **Impute** les dépenses en investissement articles 2151, 21532, 21534 et 21538 des Budgets Primitifs 2022 et 2023
- **Charge** le Maire de solliciter les subventions auprès des instances

Nombre de votants : 10 dont 3 procurations

POUR : 10 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 5. TRANSFERT DE CRÉDITS

Suite à un changement d'imputation d'une facture sur avis des Finances Publiques, les crédits du chapitre 23 – Immobilisations en cours – du Budget Primitif 2022 sont épuisés.
Afin de pouvoir honorer les factures encore en instance correspondantes aux travaux de construction de la salle polyvalente et de la restructuration de l'ancienne école, il convient d'établir un transfert de crédits du chapitre 21 – Immobilisations corporelles au chapitre 23.

Monsieur le Maire propose le transfert de crédits suivant :

Désignation	Diminution	Augmentation
Chapitre 21		
2151 – Réseaux de voirie	- 22 000,00 €	
Chapitre 23		
2313 – Immobilisations en cours		+ 22 000,00 €

Nombre de votants : 10 dont 3 procurations

POUR : 10 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 6. AUTORISATION DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2023

Le Maire sollicite le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'autorisation d'engager, de mandater et de

liquider, avant l'adoption du Budget Primitif 2023, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2022.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 20 300,00 €, soit pour 1/4 = 5 075,00 €
Affectation des crédits : Insertions légales – Études – Documents d'urbanisme

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 043 053,43 €, soit pour 1/4 = 260 875,86 €
Affectation des crédits : Acquisitions de terrains – Agencements et aménagements – Travaux de voirie – Éclairage public – Autres réseaux – Matériel

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 55 000,00 €, soit pour 1/4 = 13 750,00 €
Affectation des crédits : Dépenses liées au projet de transformation en mairie du bâtiment de l'ancienne école et création d'une petite salle polyvalente – avances

Nombre de votants : 10 dont 3 procurations

POUR : 10 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 7. DIVERS

- Éclairage public :
Dans un soucis d'économie d'énergie, une décision sera à prendre lors d'un prochain conseil sur la mise en place ou non des guirlandes de Noël.

- Urbanisme :
Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Jean-Marie ROTH
Demande de Déclaration Préalable de Monsieur Hervé FLAUDER
Demande de Permis d'Aménager de GD Finance

Le Maire lève la séance à 21 heures 25.